



Voter, c'est décider !

(FPS – 2013)

fps

Françoise Claude
Secrétariat Général des FPS
Francoise.claude@mutsoc.be

02/515.04.03

Décembre 2013 : l'ambiance commence à chauffer, les politiques, les communicants et les médias sont au taquet : la « mère de toutes les élections », comme on dit, se rapproche inexorablement. En effet, en ce seul dimanche du 25 mai 2014, nous élirons nos représentants du niveau régional (et indirectement du niveau communautaire), du niveau fédéral et du niveau européen. Etant donné la crise record que les élections précédentes ont entraînée (541 jours, quand même), il y a de quoi s'inquiéter en effet. Tous les niveaux de pouvoir, sauf communes et provinces que nous avons élus le 14 octobre 2012, sont susceptibles de se trouver durant quelque temps devant des difficultés à gouverner tout en respectant au mieux le verdict des urnes.

En 2010-2011, au cours des 18 mois de négociations au niveau fédéral – donc impliquant francophones et néerlandophones – les Régions et les Communautés quant à elles étaient en vitesse de croisière et assumaient leurs nombreuses compétences tout à fait normalement : enseignement, emploi, logement, agriculture, petite enfance... Par contre en 2014, ces niveaux de pouvoir devront eux aussi se trouver des coalitions pour former leurs gouvernements. On peut espérer que cela se passera dans des délais raisonnables, en tout cas en Wallonie, en Fédération Wallonie/Bruxelles (Communauté française) et en Flandres, puisque ces niveaux-là ne demanderont pas d'accords Nord/Sud. Mais même là, les plus pessimistes craignent que les négociations des différents niveaux n'interfèrent les unes sur les autres pour compliquer encore la donne... Quant au niveau fédéral, là où Flamands et Francophones doivent trouver des compromis pour gouverner ensemble, un blocage similaire à celui de 2010-2011 n'est pas exclu. Qui votera verra !

À savoir

Mais avant de se rendre aux urnes pour accomplir notre devoir électoral, il n'est sans doute pas inutile de se remettre en mémoire quelques notions de base pour bien connaître les contours du pouvoir que nous exercerons ce jour-là. Nous élirons les députés régionaux (et communautaires), les députés fédéraux et les députés européens. C'est-à-dire que nous enverrons dans les divers Parlements des gens qui auront à décider dans des matières multiples et capitales pour notre vie quotidienne : sécurité sociale (santé, chômage, pensions...), Justice, politique économique et de l'emploi, relations extérieures, routes et urbanisme, logement, action sociale, allocations familiales, enseignement, accueil des enfants, médias, affaires institutionnelles (cumul des mandats, réforme de l'État...), politique monétaire, éthique etc. Une occasion à ne pas rater de faire entendre sa voix.

Il n'est pas inutile non plus de rappeler que les vote blancs et nuls ne sont pas comptabilisés. Ils sont impossibles à interpréter et pour désigner les élus, ils ne servent donc à rien : vers qui pourrait-on rediriger ces voix non exprimées ? C'est impossible... En votant blanc (ne rien inscrire sur le bulletin) ou nul (y faire figurer autre chose que votre vote : dessins, plaisanteries, écrits quelconques), comme en n'allant pas voter du tout, on abandonne son droit et on laisse les autres décider à notre place. Certains commentateurs, journalistes, politologues feront sans doute quelques remarques : ces votes nuls, cette abstention signifient certainement quelque chose, mais le message est tellement flou

qu'on ne peut rien en conclure de précis pour ce qui est de la politique à mener. En tout cas, il faut tordre le cou à un canard : les votes blancs ne vont pas aux partis vainqueurs ! Ils ne vont nulle part.

Si vous souhaitez manifester votre ras-le-bol ou même votre colère, ou encore votre manque de confiance à l'égard des partis au pouvoir, il vaut donc mieux voter pour des partis d'opposition (éventuellement petits, mais qui peuvent grandir...) qui affichent des opinions claires, les plus proches des vôtres. Ne vous jetez pas sur n'importe quel sigle inconnu, prenez quelques minutes pour survoler les dépliants qui ne manqueront pas de tomber dans votre boîte aux lettres. Ce serait dommage de voter pour des gens dont les idées sont contraires à vos intérêts ! Un parti qui prône les valeurs religieuses alors que vous êtes laïque, un parti qui prône l'exclusion des chômeurs-euses alors que votre emploi est menacé, un parti qui veut renvoyer les femmes au foyer alors que vous travaillez, etc. Ce serait dommage d'envoyer au monde politique le message que vous soutenez ces idées, n'oubliez pas que chaque voix compte !

À remarquer

Nous n'aurons plus à voter pour nos sénateurs et sénatrices : le Sénat, ses compétences et sa composition sont complètement revus (à la baisse) par la 6^{ème} réforme de l'État. Dorénavant il sera majoritairement composé d'élus des Régions et de quelques membres cooptés (c'est-à-dire désignés par les partis politiques), en fonction, bien entendu, des résultats des élections régionales. Le Sénat deviendra ainsi la « Chambre des Régions ». Malgré des compétences rétrécies et des sessions de travail fort écourtées, on peut espérer qu'il deviendra un lieu de rencontre et de concertation des Régions flamande, wallonne et bruxelloise. Fini donc les scores faramineux type « Monsieur 800.000 voix » (Yves Leterme, juin 2007). Les sénateurs-trices avaient en effet comme caractéristique de se présenter au scrutin de l'ensemble de leur communauté linguistique, ce qui leur permettait d'engranger des scores importants.

4

Quelques mots aussi de la Région bruxelloise : Bruxelles est une région bilingue, où les partis flamands peuvent présenter des listes aussi bien que les partis francophones. Et les partis tels que la NVA et le Vlaams Belang, partis séparatistes, tentent d'obtenir des voix d'électeurs francophones bruxellois, ce qui leur permettrait d'obtenir une minorité de blocage des institutions bruxelloises. En effet, pour être adoptées, certaines matières doivent rassembler non seulement la majorité à l'assemblée bruxelloise, mais aussi la majorité au sein de chaque groupe linguistique. Si, au sein de la représentation flamande bruxelloise, les équilibres sont tels que les partis séparatistes sont majoritaires, ils auront devant eux un boulevard pour bloquer une bonne partie du travail politique de la Région, et ainsi démontrer que la Belgique fédérale est ingouvernable... Pour les Bruxellois francophones, voter pour ces partis est donc bel et bien scier la branche sur laquelle on est assis.

La Belgique a-t-elle un avenir ? Depuis plus de 180 ans, ce pays créé par les grandes puissances européennes au XIX^{ème} siècle, dont l'unité ne s'est pas forgée au cours de l'Histoire et dont la

population est très hétérogène, tient ensemble vaille que vaille. D'État unitaire qu'il était au début, il est maintenant devenu un État fédéral. Fêtera-t-il son deuxième centenaire ? Peut-être, mais sans doute pas sous sa forme actuelle, car la tendance à l'affaiblissement de l'État central au profit des « entités fédérées » (Régions surtout) ne semble pas devoir s'arrêter de sitôt.

Suite à la longue crise de 2010-2011, huit partis sont enfin parvenus à un accord leur permettant de réformer en profondeur la répartition des compétences entre le niveau fédéral et les entités fédérées : les deux partis socialistes (PS et SP.a), les deux partis démocrates chrétiens (CDh et CD&V), les deux partis libéraux (MR et Open VLD) et les deux partis verts (ECOLO et Groen). C'est ce qu'on a appelé la 6^{ème} réforme de l'État. Ces huit partis rassemblaient au Parlement fédéral une majorité des 2/3, nécessaire pour réformer la Constitution et faire des réformes institutionnelles.

Les compétences qui quittent le niveau fédéral pour rejoindre les niveaux régionaux et communautaires concernent les allocations familiales, d'importantes matières en santé, en emploi etc.

À méditer

En Belgique le vote est obligatoire. C'est un élément positif, car cela incite tout le monde à voter. Dans les pays où le vote n'est pas obligatoire, on constate que ce sont toujours à peu près les mêmes catégories de la population qui s'abstiennent, et dont on n'entend donc jamais la voix. L'abstention peut être punie d'une amende (de 25 à 137 € selon le cas), mais on constate que depuis une trentaine d'années les poursuites judiciaires se font très rares. Cependant l'immense majorité des Belges continuent à aller voter, à plus de 90%. Voter n'est pas seulement un droit, c'est aussi un devoir de citoyen.

Chez nous, les élections sont dites « à la proportionnelle ». C'est-à-dire que tous les votes valables, y compris ceux qui se sont portés sur des petits partis, rentreront dans le calcul pour l'attribution des sièges, et que chaque parti obtient un nombre de sièges proportionnel au nombre de voix qu'il a obtenues. Cela a cependant une limite : pour participer à cette distribution des sièges, il faut que le parti ait obtenu au moins 5% des voix dans sa circonscription. Cela veut dire que pour obtenir le soutien de la majorité des élus afin de pouvoir gouverner, il faut constituer des coalitions, et cela oblige ces partis à faire des concessions et des compromis de manière à pouvoir gouverner ensemble.

Les promesses ne sont pas toujours tenues. Ces concessions les obligent donc à laisser tomber certains de leurs engagements de campagne pour trouver des terrains d'entente avec leurs partenaire-s au gouvernement. Cela explique en partie l'abandon de certaines promesses faites aux électeurs/trices pendant la campagne électorale. Mais cela n'explique pas tout, et il est vrai que certaines promesses faites pour séduire les électeurs sont parfois purement et simplement rangées au placard dès l'élection acquise. Cette façon de faire est nuisible à la démocratie, en ce sens qu'elle crée la défiance des citoyens par rapport au monde politique en général.

Heureusement, nous ne sommes pas complètement démunis face à ce comportement.

- Tout d'abord, en exerçant notre esprit critique vis-à-vis des promesses de campagne : si on nous dit « demain on rase gratis », mieux vaut rester vigilant, ce/cette candidat-e nous mène manifestement en bateau, et ce peut-être une bonne raison pour ne pas lui accorder notre vote...
- Ensuite, en exerçant notre citoyenneté tout au long du mandat des personnes que nous avons élues. Si les élections sont un des moments forts de la démocratie, elles n'en sont évidemment pas la seule manifestation. La démocratie, c'est aussi le respect des droits humains, la liberté d'opinion et de parole, la liberté de la presse, l'égalité des citoyen-nes, la liberté de débattre tout en acceptant l'existence chez les autres d'opinions qu'on ne partage pas, l'égal accès de tou-te-s à la Justice, la liberté de réunion et d'association (y compris l'éducation permanente !), la liberté de manifester etc.

Tous ces droits que nous avons la chance d'avoir ne sont pas tombés du ciel. Ils sont le fruit de combats parfois violents, en particulier de la classe ouvrière, et de longs conflits. Ils ne sont pas définitivement acquis, et ne le seront jamais. Ils demandent d'être en permanence réactualisés. Contrairement au célèbre slogan publicitaire, la démocratie ce n'est pas comme les piles : elle ne s'use que si l'on ne s'en sert... pas ! Si les citoyen-nes s'endorment tranquillement devant leur télé en « laissant faire » leurs élu-e-s et en ne manifestant jamais leur opinion, ils laissent le champ libre à des gens de pouvoir qui ne sont pas forcément tous bien intentionnés. C'est moins le bruit des bottes qu'il faut craindre que le silence des pantoufles, disait Max Frisch¹. Sans aller jusque-là – le bruit des bottes a lui aussi de quoi faire frémir – il reste vrai que la démocratie est en grand danger quand les citoyen-nes l'abandonnent aux professionnel-les et renoncent à s'en mêler.

Une classe politique en expansion ... jusqu'où ? Il est vrai que le processus de régionalisation des compétences entraîne aussi une augmentation du nombre de ministres et de parlementaires. Par exemple, jusqu'en 1989, l'enseignement était une compétence de l'État belge (qui n'était pas encore fédéral à l'époque). Maintenant, l'enseignement est une matière communautaire, c'est-à-dire qu'il y a un ministre en Fédération Wallonie-Bruxelles, un en Communauté flamande et un en Communauté germanophone. De son côté, le logement est une matière régionale, il y a donc aussi trois ministres, mais régionaux cette fois : un en Région wallonne, un en Région bruxelloise et un en Région flamande.

Evidemment, au final, ça fait beaucoup de monde... Mais dans cet État belge comprenant deux langues et deux cultures très différentes (trois si on compte les cantons germanophones), cela est peut-être le prix à payer pour éviter la violence et la haine (comme on a pu le voir il n'y a pas si longtemps en ex-Yougoslavie...). Quant au coût que cela implique, il est relatif voire léger dans un

¹ Écrivain suisse de langue allemande, 1911 – 1991.

budget d'État de plusieurs dizaines de milliards d'euros, sans compter les budgets de chaque Région et Communauté.

À ne pas oublier

L'Europe, c'est loin, on ne comprend rien à ce qui s'y passe, nos responsables se cachent derrière elle pour faire passer des mesures qu'ils ne veulent pas assumer... On connaît ces sentiments de déception face à ce qui fut une grande idée, à laquelle on a cru. Elle peut nous paraître très lointaine, en effet. Il faut dire que le seul organe européen que nous élisons est le Parlement européen, et que celui-ci n'a malheureusement pas autant de pouvoir qu'un parlement national. Le Parlement européen participe au processus législatifs dans certaines matières importantes, mais le pouvoir le plus important est détenu par la Commission européenne et le Conseil européen. Malheureusement, ceux-ci ne sont pas personnalisés par quelqu'un qui se serait présenté dans ce but à nos suffrages, et pour lequel nous aurions voté.

La Commission européenne (le « gouvernement » de l'UE) est composée de 28 commissaires (les « ministres » de l'U.E.), un par pays membre. Le commissaire belge est actuellement Karel De Gucht, commissaire au Commerce, ancien ministre belge des Affaires étrangères (Open VLD).

Le Conseil européen rassemble les ministres de chaque pays membres lors de « sommets européens » (selon le thème du sommet, on y verra les ministres de l'agriculture, ou de l'emploi, des finances etc., voire les chefs d'État et de gouvernement). Sur les 28 participants à ces sommets, nous, électeurs, n'en connaissons qu'un : le ministre qui y représente notre pays.

 7

Malgré ce « déficit de démocratie », l'union européenne a de nombreuses compétences qui touchent directement à notre vie quotidienne. Ces compétences peuvent revenir exclusivement à l'Europe ou être partagées avec les états. Sans rentrer dans les détails, citons en vrac la politique monétaire, les politiques de l'emploi, des migrations, du commerce extérieur, de l'agriculture, de la santé, de la consommation...

D'ailleurs, on voit bien que, depuis les années 1980, les instances européennes se sont inscrites de plus en plus clairement dans l'idéologie ultra-libérale, imposant aux États membres (qui, ne l'oublions pas, sont aussi les décideurs dans le Conseil européen) des politiques d'austérité foulant régulièrement aux pieds des normes sociales fondamentales, entre autres en Belgique mais plus encore dans les pays les plus touchés par la crise de la dette des États et des institutions financières (Irlande, Grèce, Portugal, Italie, Espagne...).

Raison de plus pour que, au moins là où on peut se faire entendre, nous le fassions ! Car le Président et les membres de la prochaine Commission européenne seront désignés en fonction des résultats de nos votes et la composition du Parlement. Grâce à nos votes, les orientations politiques de l'U.E. pourraient donc changer. Pas question de laisser tomber ce pouvoir que nous avons!

Conclusion

La Belgique est en pleine tourmente. Non seulement au point de vue économique et social, comme ses pays voisins : les équilibres entre les intérêts des travailleurs et ceux du capital, depuis 30 ans, sont profondément bouleversés, au profit malheureusement de celui-ci. Les acquis sociaux, les services publics, les emplois sont sacrifiés au profit, à la finance et à l'économie ultra-libérale.

Mais aussi, bien sûr, au point de vue institutionnel, puisque certaines forces, surtout du côté flamand mais aussi du côté wallon, veulent amplifier encore les transferts de compétences. Ne nous y trompons pas : l'économique et l'institutionnel ne sont pas totalement déconnectés les uns des autres. Les partis dominants en Belgique francophone et en Belgique néerlandophone sont loin de partager les mêmes choix socio-économiques, et les divergences linguistiques et culturelles déclarées ne sont souvent que le paravent derrière lequel se dissimule la lutte des classes dans sa version 21^{ème} siècle.

On n'est donc pas au bout de nos peines : tout laisse à penser que, longtemps encore, les réformes succèderont aux réformes. Et les élections aux élections, comme il se doit dans un régime démocratique.

